

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET  
RÉGLEMENTAIRES ET PASSIF PRÉSUMÉ**



1 **1 INTRODUCTION**

2 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des  
3 résultats statutaires et réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif  
4 total et de la base de tarification, de même que le passif présumé.

5

6 **2 ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR**

7 Le tableau suivant concilie les résultats détaillés des activités réglementées  
8 du Distributeur selon les principes comptables statutaires, et les résultats de  
9 ces mêmes activités selon les pratiques réglementaires.

1

<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b> Activités réglementées Exercice terminé le 31 décembre 2006				
	RÉSULTATS STATUTAIRES	AJUSTEMENTS		RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES
		Débit	Crédit	
<b>REVENUS</b>	<b>9 586,4</b>			<b>9 858,9</b>
<b>Ventes d'électricité</b>	<b>9 401,3</b>			<b>9 692,0</b>
		31,0 (e)	62,5 (a)	
			141,4 (f)	
			117,8 (j)	
<b>Revenus autres que ventes d'électricité</b>	<b>185,1</b>			<b>166,9</b>
Facturation externe émise	86,7			68,5
<i>Revenus liés à la fourniture d'électricité</i>	66,2			66,2
<i>Autres produits</i>	20,5	18,2 (d)		2,3
Facturation interne émise	55,3			55,3
<i>Facturation interne</i>	36,2			36,2
<i>Usage interne</i>	19,1			19,1
Récupération de coûts	39,5			39,5
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	3,6			3,6
<b>CHARGES</b>	<b>9 544,1</b>			<b>9 677,9</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 144,8</b>			<b>1 151,1</b>
Charges brutes directes	1 082,1			1 082,1
Charges de services partagés	365,1	6,3 (b)		371,4
Coûts capitalisés	-336,7			-336,7
Frais corporatifs	34,3			34,3
<b>Achats</b>	<b>7 415,5</b>			<b>7 412,3</b>
Achats d'électricité	4 703,8			5 040,6
<i>Fourniture patrimoniale</i>	4 457,1	62,5 (a)		4 516,3
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarifs de gestion de la consommation</i>	246,7	8,7 (g)	3,3 (g)	524,3
		1,5 (h)		
		20,1 (i)		
		247,3 (k)		
Service de transport	2 653,0		340,0 (k)	2 313,0
Achats de combustible	58,7			58,7
<b>Autres charges</b>	<b>573,6</b>			<b>666,3</b>
Amortissement	569,8			569,8
Taxes	96,5			96,5
Reports réglementaires	-92,7	92,7 (k)		0,0
<b>Frais financiers / Coût du capital emprunté *</b>	<b>410,2</b>	448,2 (c)	410,2 (c)	<b>448,2</b>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>42,3</b>			<b>181,0</b>

\* Correspond au coût des capitaux empruntés (dette) mais ne considère pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

**Éléments de conciliation**

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (b) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de simuler le rendement sur les actifs des fournisseurs.
- (c) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement.
- (d) Frais d'emprunts capitalisés portion capitaux propres comptabilisés dans les Autres produits aux résultats statutaires.
- (e) Renversement de la provision réglementaire de 2005.
- (f) Provision réglementaire de 2006.
- (g) Ajustement du volume patrimonial utilisé et de l'entente cadre de 2005 lors de la fermeture annuelle statutaire de 2006 mais déjà considéré en 2005 pour les fins réglementaires.
- (h) Ajustement du coût moyen unitaire de 2005 lors de la fermeture annuelle statutaire de 2006 mais déjà considéré en 2005 pour les fins réglementaires.
- (i) Ajustement du pass-on pour la portion du volume patrimonial inutilisé et de l'effet revenu unitaire de 2005 lors de la fermeture annuelle statutaire de 2006 mais déjà considéré en 2005 pour les fins réglementaires.
- (j) Compte de nivellement de température de 2006.
- (k) Reclassement de la rubrique statutaire "Ajustements réglementaires" dans les achats d'électricité d'un point de vue réglementaire.  
La rubrique statutaire inclut le compte de pass-on et le compte de frais reportés pour le service de transport de la charge locale.

2

1    **3    ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION**

2    Le tableau de la page suivante concilie la base de tarification au 31 décembre  
3    2006 du Distributeur et son actif total réglementé figurant au tableau 1 de la  
4    pièce HQD-2, Document 1.

<b>ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION</b>				
<b>Activités réglementées</b>				
<b>au 31 décembre 2006</b>				
(en millions de \$)	Actif total	Ajustements		Base de tarification
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>637,3</b>	(637,3)	(a)	<b>0,0</b>
<b>Immobilisations en exploitation</b>				
<b>Coût</b>	<b>12 684,5</b>			<b>12 684,5</b>
Equipements de mesurage	595,2			595,2
Postes de distribution	69,3			69,3
Lignes aériennes de distribution	7 061,5			7 061,5
Lignes souterraines de distribution	2 925,9			2 925,9
Réseaux autonomes	890,5			890,5
Autres actifs de réseaux	23,5			23,5
Actifs de soutien	1 118,6			1 118,6
<b>Amortissement cumulé</b>	<b>4 930,2</b>			<b>4 930,2</b>
Equipements de mesurage	365,1			365,1
Postes de distribution	54,8			54,8
Lignes aériennes de distribution	2 659,4			2 659,4
Lignes souterraines de distribution	779,7			779,7
Réseaux autonomes	476,6			476,6
Autres actifs de réseaux	7,2			7,2
Actifs de soutien	587,4			587,4
<b>Valeur nette</b>	<b>7 754,3</b>			<b>7 754,3</b>
Equipements de mesurage	230,1			230,1
Postes de distribution	14,5			14,5
Lignes aériennes de distribution	4 402,1			4 402,1
Lignes souterraines de distribution	2 146,2			2 146,2
Réseaux autonomes	413,9			413,9
Autres actifs de réseaux	16,3			16,3
Actifs de soutien	531,2			531,2
<b>Actifs incorporels (valeur nette)</b>	<b>72,1</b>			<b>72,1</b>
Coût	308,1			308,1
Amortissement cumulé	236,0			236,0
<b>Frais reportés</b>	<b>1 269,6</b>			<b>1 239,3</b>
Programmes commerciaux	5,0			5,0
Programmes en efficacité énergétique	251,9			251,9
Actif au titre des prestations constituées	369,5			369,5
Pass-on - coûts d'approvisionnement postpatrimonial 2005	29,7	(29,7)	(b)	0,0
Tarif BT	177,3			177,3
Projet de raccordement de Waskaganish	76,0			76,0
Frais de développement	2,9			2,9
Frais d'entretien - Poste de départ privé	1,3			1,3
Options d'électricité interruptible	1,3	(1,3)	(c)	0,0
Frais reportés de transport	354,7	0,7	(d)	355,4
<b>Coûts nets liés aux sorties d'actifs</b>	<b>133,4</b>			<b>133,4</b>
<b>Autres actifs à long terme</b>	<b>38,1</b>	(38,1)	(e)	<b>0,0</b>
<b>Remboursement gouvernemental</b>	<b>48,8</b>			<b>48,8</b>
<b>Avantages complémentaires de retraite</b>	<b>0,0</b>	(180,2)	(f)	<b>(180,2)</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 470,0</b>			<b>439,7</b>
Encaisse réglementaire	0,0	327,8	(g)	327,8
Débiteurs	1 358,1	(1 358,1)	(h)	0,0
Matériaux, combustibles et fournitures	111,9			111,9
<b>ACTIF TOTAL STATUTAIRE</b>	<b>11 423,6</b>	<b>(1 916,2)</b>		<b>9 507,4</b>
<b>Actif réglementaire - Compte de nivellement</b>	<b>122,4</b>	(122,4)	(i)	<b>0,0</b>
<b>ACTIF TOTAL / BASE DE TARIFICATION</b>	<b>11 546,0</b>	<b>(2 038,6)</b>		<b>9 507,4</b>

**Éléments de conciliation**

- (a) Les actifs en cours sont exclus de la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation.
- (b) Les frais reportés relatifs au pass-on - coûts d'approvisionnement postpatrimonial sont exclus de la base de tarification. (Voir HQD-4, Document 3)
- (c) Les frais reportés relatifs aux options d'électricité interruptible sont exclus de la base de tarification jusqu'à leur disposition.
- (d) L'ajustement consiste en une révision de la valeur des intérêts capitalisables.
- (e) Il s'agit de la portion à long terme des débiteurs (ententes de contribution) qui est exclue de la base de tarification.
- (f) Selon les normes comptables de présentation, les passifs ne sont pas présentés en compensation des actifs.
- (g) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*).
- (h) Les débiteurs sont exclus de la base de tarification.
- (i) Le compte de nivellement est hors base au 31 décembre 2006.

1    **4    PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR**

2    Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés  
3    financiers, faisant en sorte que la division Hydro-Québec Distribution ne dispose  
4    d'aucun passif propre.

5    En outre, dans sa décision D-2003-93, la Régie de l'énergie a reconnu au  
6    Distributeur une structure du capital présumée comportant 65 % de capitaux  
7    empruntés et 35 % de capitaux propres, qui diffère de la structure d'Hydro-  
8    Québec. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'établir un passif présumé  
9    pouvant être concilié avec le passif consolidé présenté dans les états financiers  
10    vérifiés d'Hydro-Québec.

11    Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31  
12    décembre 2006 est établi comme suit, à partir de la base de tarification :

13

14	Base de tarification réelle au 31 décembre 2006	
15	(voir HQD-4, Document 1)	9 507 424 000 \$
16	<b>X</b> Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
17	<b>Passif présumé relatif aux activités réglementées</b>	
18	<b>de Distribution au 31 décembre 2006</b>	<b><u>6 179 825 600 \$</u></b>